

**MAIRIE D'ESPALION
AVEYRON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 16 MAI 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sur convocation adressée le 6 mai 2008 par Monsieur Gilbert CAYRON, Maire d'ESPALION

Etaient présents :

Gilbert CAYRON, Michèle REY, David DELPERIE, Robert BATUT, Pierrette MICHEL, Jean TAVET, Marie - José LACAMPAGNE, Roland GIRBAL, Jean - Noël RUFFAT, Annie MARTIN, Valérie LANTUECH, Guillaume SALVAN, Nicole GINISTY, Jean - Michel MAZELIER, Josiane AUSSEIL, Guillaume SEPTFONDS, Françoise ANGLADE, Patrick MARTINEZ, Dominique MERCADIER, Yvan GRANDESSO, Alain URIBELLAREA, Christian CAVIALE, Françoise LADOUX

Absents excusés :

Jean François ANGLES qui a donné procuration à Gilbert CAYRON
André Marguerite GLANDIERES

Absents :

Sylvie SOLIGNAC, Laura POUX

Autres membres présents :

Jean Marie ANDRETTO, Fabien PEREZ

Françoise LADOUX est désignée secrétaire de séance

* * * * *

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose

l'Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2008

Compte rendu approuvé à la majorité :

Voix pour : 23

Voix contre : 1

Abstention : 0

Le Maire prend acte des observations formulées par Mr Caviale quant à la légalité de la délibération prise concernant les indemnités de fonctions des élus.

* * * * *

DELIBERATION N°1

***Mise en place d'un Conseiller Municipal en charge
des questions de défense de la Commune***

En vu de répondre à la demande du gouvernement, et depuis 2001, de nommer un conseiller

municipal en charge des questions de défense dans chaque commune, afin de constituer un réseau de correspondants défense sur le territoire, Monsieur le Maire propose la candidature de :

Monsieur Jean – François ANGLES, Conseiller Municipal

Ce poste était préalablement occupé par Monsieur Bernard CAYZAC

Délibération adoptée par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstention : 1

* * * * *

DELIBERATION N°2

***Mise en Oeuvre du Plan Départemental d'actions de sécurité routière de l'année 2008
Désignation d'un élu référent et d'un correspondant sécurité routière***

Conformément à la charte nationale de partenariat signée entre le ministre des transports et le Président de l'Association des Maires de France en 2005, Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un élu référent « sécurité routière » et un correspondant technique ou administratif, parmi le personnel communal

Ceci, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Départemental d'actions de sécurité routière de l'année 2008

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Monsieur Jean TAVET, Conseiller Municipal référent « sécurité routière »
- Monsieur Pierre GELY, Brigadier Chef de la Police Municipale, correspondant technique « sécurité routière »

Délibération adoptée par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstention : 1

* * * * *

DELIBERATION N°3

***Désignation d'un représentant de la Commune au sein
de l'Association Nord Aveyron Initiative***

Afin que le Conseil Municipal soit représenté au sein de l'Association Nord Aveyron Initiative, Monsieur le Maire propose de désigner :

- Monsieur David DELPERIE, Maire Adjoint

Délibération adoptée par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstention : 1

Il est ici rappelé que ladite association a pour vocation de favoriser toutes les initiatives créatrices d'emplois, dans les domaines du commerce, des services, de l'artisanat, de la production et de l'industrie

* * * * *

DELIBERATION N°4

Proposition de Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'Aménagement du Carrefour du Lycée Privé

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour du Lycée Privé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver la proposition de Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage émanant des services de la Direction Départementale de l'Équipement, portant sur :

- le recensement de tous les éléments déjà étudiés
- définition des besoins et parties d'aménagement
- étude de raccordement sur la RD 987 et des girations
- recueil des avis des différents bureaux référents de la DDE
- estimation sommaire des travaux pour chaque proposition
- analyse des contraintes de réalisation avec un tableau des avantages et inconvénients
- établissement d'une notice sommaire de présentation

Le coût de cette mission s'élève à la somme de 3.440 Euros H.T.

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la D.D.E.; et prendre toute décision se rapportant à l'exécution ou le règlement de ladite mission

Sur demande de Monsieur CAVIALE, il est ici précisé que concernant les travaux actuellement en cours sur la RD 987, en dehors des heures de présence des entreprises, l'astreinte est assurée par la Direction des Routes et Infrastructures qui, en cas de besoin avise les entreprises concernées.

En outre, Monsieur Fabien PEREZ présente un bilan des travaux en cours sur la RD 987.

* * * * *

DELIBERATION N°5

Marchés de Maîtrise d'oeuvre et de Travaux pour la Réfection des voiries communales 2008 – 2010

Suite à un diagnostic routes et voies communales établi en 2007, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et sur proposition de la Commission 2,

- de lancer 2 marchés publics :

1ent / pour la réalisation d'un marché de maîtrise d'oeuvre

2ent/ pour la réalisation d'un marché de travaux

- de mandater la Commission d'Appel d'Offres pour analyser ces deux marchés
- de l'autoriser après avis de la Commission d'Appel d'Offres à signer lesdits marchés

* * * * *

DELIBERATION N°6

Réserve Foncière : Proposition d'acquisition de la parcelle AR N°284 sise à proximité du V.V.F.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'achat d'une parcelle située sur la Commune d'ESPALION, cadastrée sous le numéro 284 de la section AR pour une contenance de 29 ares 03 centiares, appartenant à Madame VILLARET Marcelle, moyennant le prix de 24.000 Euros.

* * * * *

DELIBERATION N°7

***Déclassement d'une partie du Chemin Rural de la Bouysse
Déclassement d'une partie du chemin prolongeant la rue Saint Sauveur
Déclassement d'une partie de chemin Rural au Roucat***

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur concernant les enquêtes publiques effectuées du 11 février au 25 février 2008, portant sur le déclassement :

- d'une partie du chemin rural dans le prolongement de la rue Saint Sauveur
- d'une partie du chemin rural de la Bouysse
- d'une partie du Chemin du Roucat

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, le déclassement de ces chemins et décide, en conséquence, à l'unanimité, la vente

- à Madame Catherine BOUSQUET des 16 m² au prix de 6,25 Euros TTC pour la partie de la rue Saint Sauveur
- à Monsieur SAHUET Henri des 4 ares 61 centiares et Monsieur DELOUVRIER Laurent des 98 m² concernant le chemin de la Bouysse au prix de 6,25 Euros TTC

* * * * *

DELIBERATION N°8

***Lotissements communaux FERRANDEM I – FERRANDEM II
Résidence de Carbonnelle :
Modification de certaines dispositions des règlements***

Suite à la modification du Plan d'Occupation des Sols en date du 4 octobre 2007, et après précisions données par Madame Michèle REY, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adapter l'article VII (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, l'article X (la hauteur des constructions) et l'article XI (l'aspect extérieur des constructions) du règlement de ces lotissements avec ceux correspondants au POS modifié.

* * * * *

DELIBERATION N°9

***Aménagement de la Rive Droite du Lot
2ème tranche subvention DGE Voirie
Plan de financement provisoire***

Dans le cadre de l'Aménagement de la Rive Droite du Lot (2ème tranche), le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le plan de financement provisoire de ce programme s'établissant comme suit :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| - Etat DGE- partie Voirie (parties 1 et 2 du programme)
Base 106.795,24 Euros – Taux subvention 25% : | 26.698,81 Euros |
| - Conseil Général de l'Aveyron (parties 1 et 2 du programme)
Base 549.623,45 Euros (parties espaces publics) – Taux 20% : | 109.924,69 Euros |
| - Conseil Régional Midi Pyrénées
Base plafonnée 150.000 Euros HT sur partie 1 – espaces publics | 37.500,00 Euros |
| Base plafonnée 150.000 Euros HT sur partie 2 – espaces publics | 37.500,00 Euros |
| - FNADT – Vallée du Lot (parties 1 et 2 – espaces publics)
Base plafonnée 549.623,45 Euros – Taux 20% | 109.924,69 Euros |

- Rappelant que ces travaux se décomposent en 2 parties
- Partie 1 : Place J.B Cayron – Rues du Jour et Montrepos
 - Partie 2 : rue Octave Portal (jusqu'au collège Denayrouze) et le bas de la rue du Dr Gabriac

Sur sa demande, la parole est donnée à Monsieur CAVIALE qui précise que ce quartier sera inévitablement inondé, de ce fait la qualité des matériaux mis en œuvre pourraient être moindres ceci pour limiter les conséquences financières sur le budget en cas de nouvelle inondation.

Mme Rey, première adjointe chargée de l'urbanisme et des investissements, précise que la qualité des matériaux utilisés a été étudiée et qu'il est indispensable que ce quartier bénéficie de travaux importants tant pour les riverains que pour la sécurité de ce secteur de la rive droite, dans la continuité des travaux déjà effectués lors de la première tranche et aussi pour la rive droite.

* * * * *

DELIBERATION N°10

***Plan de Financement Définitif
concernant les dégâts d'intempéries suite à l'orage du 1er juillet 2007***

Suite à l'orage du 1er juillet 2007, les dégâts occasionnés ont été estimés à :276.210,00Euros HT

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le financement suivant

- Aide du Conseil Général : 55.242,00 Euros (20% de 276.210,00 Euros)
- Aide l'Etat – DGE : 39.716,88 Euros (25% de 158.867,50 Euros)
- Le Solde sera financé par emprunt

Il est ici rappelé que les travaux effectués sont des travaux préventifs avec des équipements adaptés.

Sur sa demande, la parole est donnée à Monsieur CAVIALE qui remercie pour les travaux effectués Route des Matelines.

* * * * *

DELIBERATION N°11

Participation Association Espace Emploi – Année 2008

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'aide financière d'un montant de 3.659 Euros au titre de l'année 2008 accordée à l'Association Espace Emploi

Monsieur David DELPERIE précise que cette association est financée par le SIVOM du Canton d'Espalion au prorata suivant les clés de répartition par commune et que d'autres subventions sont également apportées par le Fonds Social Européen

* * * * *

DELIBERATION N°12

Subventions aux Associations Sportives

Monsieur Roland GIRBAL expose à l'assemblée les différents critères d'attribution des subventions accordées par la Mairie d'ESPALION aux Associations sportives

Il donne lecture des différentes subventions pour l'année 2008 sur proposition de la Commission 3

Délibération adoptée par :

Voix pour : 23

Voix contre : 1

Abstention : 0

Sur sa demande, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CAVIALE

Ce dernier préférerait la création d'un office municipal en charge de distribuer l'enveloppe globale qui lui serait attribuée.

Les subventions attribuées sont les suivantes :

Cyclotourisme : 300, Football (fonctionnement) : 6000, Football aide à l'emploi : 2000, Gymnastique : 200, Hand Ball : 6000, Hockey : 450, judo (fonctionnement) : 500, Karaté : 200, Maison du Sport pour Tous : 1000, Pétanque (fonctionnement) : 700, pétanque (National de Pétanque) : 8250, club de plongée : 400, quilles (coupe de France) : 600, quilles : 500, retraite sportive : 500, rugby : 6000, société hippique : 2300, tennis club : 700, tennis club (Tournoi) : 300, ATTE : 500, Tir : 1200, Course pédestre : 1000, club skate : 300, Yoga : 200, ski club Bozouls : 200, au total = 40300 €

* * * * *

DELIBERATION N°13

Subventions aux Associations Culturelles 1ère Tranche

Sur proposition de la Commission 3, les subventions accordées aux Associations Culturelles sont les suivantes :

- Comité des Fêtes :	10.700 Euros
- Association Sauvegarde Chapelle des Pénitents	350 Euros
- Théâtre «Un jour j'irai à Compostelle » Comité de Jumelage	915 Euros
- Association Renaissance du Vieux Palais – Concerts	4.200 Euros
- Association Renaissance du Vieux Palais – Concerts – Ac.musique	750 Euros
- FANZ'ART 2008 (solde)	5.000 Euros
- Souvenirs de Nestor (Festival de Bandas)	1.500 Euros

Délibération adoptée par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstention : 1

Le Maire fait ensuite un point sur la Commission culturelle Extra-municipale. Il présente le rôle de cette commission qui est présidée par un non-élu dans laquelle six membres du conseil seront présents : le Maire, Mmes MARTIN – AUSSEIL – GLANDIERES – LACAMPAGNE – Mr URIBELARREA ;

Cette commission a été divisée en trois départements : - programmation – patrimoine – musique et théâtre et elle réunit toutes les associations culturelles de la Ville.

* * * * *

DELIBERATION N°14

Modification du Tableau des Effectifs

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le reclassement de deux des agents communaux sur quatre, ayant obtenu avec succès en 2007 le concours d'Adjoint Technique 1ère Classe avec effet au 01/01/2008, les deux autres seront reclassés au 01.01.2009.

* * * * *

DELIBERATION N°15

***Rapports annuels du SIVU Assainissement et du SICTOM de la Région d'Espalion
sur le prix de la qualité du service public de l'Assainissement et de l'élimination des déchets
Exercice 2007***

Madame Michèle REY fait la lecture à l'assemblée du rapport concernant le SICTOM d'Espalion et le Maire celui du SIVU assainissement, en apportant toutes les précisions nécessaires.

La parole est donnée à Monsieur CAVIALE qui demande la raison pour laquelle la commune de Castelnau de Mandailles n'adhère pas au SICTOM. Madame Michèle REY lui précise qu'à ce jour, elle n'en connaît pas la raison

Madame Michèle REY précise également à l'assemblée qu'une réflexion est actuellement en cours sur le ramassage des encombrants entre le SICTOM et la Commune d'ESPALION

Le rapport annuel concernant le SIVU est adopté par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstention : 1

Le rapport annuel concernant le SICTOM est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

*La secrétaire de séance désignée
F. LADOUX*